



Commune de Cologny

Dans sa séance du 21 mai 2015, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

le Conseil municipal décide à l'unanimité (15 voix)

1. D'approuver le compte-rendu financier de l'exercice 2014.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2014 pour un montant de 31 438 134,29 F aux charges et de 32 206 000,39 F aux revenus, le résultat de l'exercice s'élevant à 767 866,10 F.
3. D'approuver le compte d'investissement 2014 pour un montant de 3 028 468,31 F aux dépenses et de 68 678,00 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 2 959 790,31 F.
4. D'approuver le financement des investissements nets de 2 959 790,31 F par l'autofinancement à raison de 4 867 225,70 F au moyen de la somme de 568 706,50 F représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement pour un montant de 3 530 653,10 F et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à 767 866,10 F.
L'excédent de financement s'élève à 1 907 435,39 F.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à 767 866,10 F représentant le résultat du compte de fonctionnement 2014.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2014, totalisant à l'actif un montant de 148 588 280,67 F qui se compose de :

• Patrimoine financier (natures 10 à 13)	142 720 555,38 F
• Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	5 867 725,29 F
• Avances aux financements spéciaux (nature 18)	0,00 F
• Découvert (nature 19)	0,00 F
Total de l'actif	148 588 280,67 F

et au passif un montant de 148 588 280,67 F qui se compose de :

▪ Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	2 240 981,00 F
• Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	0,00 F
• Engagements envers des entités particulières (nature 23)	0,00 F
• Provisions (nature 24)	19 828 334,06 F
• Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	17 166 565,06 F
• Fortune nette (nature 29)	109 352 400,55 F
Total du passif	148 588 280,67 F

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2014 à 682 705,76 F.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 8 juillet 2015.

Cologny, le 29 mai 2015

La Présidente du Conseil municipal :

Catherine PAHNKE